

**INTERVENTIONS DE PIERRE ALAIN MUET A L'ASSEMBLEE
NATIONALE LORS DE L'EXAMEN DE LA LOI POUVOIR D'ACHAT,
MARDI 18, MERCREDI 19 ET JEUDI 20 DECEMBRE 2007
(extraits du compte rendu intégral)**

I) 2^{ème} SEANCE DU MARDI 18 DECEMBRE

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE SOCIALISTE SUR L'IRRECEVABILITE

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, madame la ministre, après le brillant exposé de mon collègue Jérôme Cahuzac sur les raisons qui nous conduisent à soulever cette exception d'irrecevabilité, je vais être bref.

Mais je voudrais dire que nous sommes choqués par la méthode. Après deux mois de discussion d'un projet de loi de finances déjà vidé de son contenu par la loi TEPA de l'été, vous nous proposez encore – alors que la discussion n'est pas achevée – une nouvelle loi sur le pouvoir d'achat, sans la moindre étude d'impact. Des chiffres sont évoqués dans la presse : 30 à 35 milliards d'euros de pouvoir d'achat seraient injectés dans l'économie, paraît-il ! Cela n'est pas sérieux ! Ces chiffres repris par Mme Lagarde ne reposent sur aucune étude de ses services.

Votre politique n'aura aucun effet sur le pouvoir d'achat pour des raisons simples. D'une part, les mesures contenues dans ce projet de loi se substituent à des hausses de salaires. D'autre part, celles qui ont été votées cet été avec la loi TEPA vont peut-être conduire certains salariés à toucher plus, mais cela se fera au détriment de l'emploi et, au total, la masse salariale n'augmentera pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

II) 2^{ème} SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2007

AMENDEMENTS POUR AUGMENTER LA PRIME POUR L'EMPLOI ET BAISSER LA TVA

Mme la présidente. L'amendement n° 62 est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 66.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. Cet amendement, qui propose d'augmenter de 50 % la prime pour l'emploi, est destiné à vous rappeler le choc de confiance que connaît aujourd'hui notre pays. Les ménages – en particulier les salariés dont les revenus sont les plus modestes – savent bien qu'ils ont perdu du pouvoir d'achat à cause de l'inflation, mais aussi à cause de l'aggravation des injustices sociales. La meilleure réponse, tant du point de vue de la justice fiscale que de l'efficacité économique, consiste à augmenter la prime pour l'emploi. Je rappelle que cette prime avait été créée pour favoriser le passage de l'inactivité au travail, par une sorte d'anticipation sur un sujet qui fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus : le revenu de solidarité active. Si vous voulez vraiment favoriser le travail et le pouvoir d'achat, c'est de loin la mesure la plus intelligente à prendre ! Vous m'objecterez sans doute, monsieur le ministre, que son coût est élevé ; mais que représentent 2 milliards d'euros, au regard des 15 milliards de cadeaux fiscaux inutilement octroyés cet été ?

M. Jean-Frédéric Poisson. Et voilà ! C'est reparti !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Défavorable.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la question de la prime pour l'emploi, il y a une quinzaine de jours, lorsque nous avons examiné la proposition de loi de M. Ayrault. Depuis 2002, la PPE a augmenté de 50 % pour 4 millions de foyers proches du SMIC à taux plein, et de 90 % pour les 2 millions de personnes qui travaillent à mi-temps.

En outre, le sujet a été abordé dans le projet de loi de finances rectificative. Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a rappelé à cette occasion que la prime pour l'emploi avait déjà été considérablement augmentée, dans la mesure où elle est passée de 550 euros à 960 euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis que celui de la commission.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 66.

(L'amendement n'est pas adopté.)

(...)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour soutenir l'amendement n° 64.

M. Pierre-Alain Muet. Je vais poursuivre mon plaidoyer en faveur d'une politique différente.

Comme d'autres pays, la France subit aujourd'hui un choc de prix. L'indice des prix a augmenté de 2,4 % au cours des douze derniers mois. Face à ce choc stagflationniste, la bonne réponse est de contenir l'augmentation des prix en baissant la TVA. Il faut également, par cohérence, augmenter la prime pour l'emploi. Nous redonnerons ainsi du pouvoir d'achat à ceux qui en ont perdu.

En agissant de cette façon, vous remédieriez à un problème conjoncturel et vous contribueriez à corriger le déséquilibre de notre fiscalité : la France a la particularité d'avoir un impôt sur le revenu inférieur de moitié à celui de nos voisins : la CSG permet certes d'obtenir un produit fiscal similaire, mais cette imposition n'est pas progressive. En baissant le taux de TVA, vous rééquilibrerez notre système fiscal. Une telle mesure serait pertinente, aussi bien à court terme qu'à long terme. Par conséquent, je pense que vous allez adopter cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Défavorable aux deux amendements.

D'abord, les impératifs communautaires en matière de fixation des taux de TVA ne laissent pas une grande latitude au législateur : elle est pour le moins encadrée. La Commission mène actuellement une réflexion sur une éventuelle modération des taux de TVA, qui devrait aboutir au cours du premier semestre 2008.

Par ailleurs, une diminution générale du taux de TVA ne constitue pas une mesure ciblée, alors que c'est la philosophie même de ce texte. Ensuite, une diminution uniforme qui ne tient pas compte des revenus des personnes assujetties à cette taxation conduit *in fine* à en relativiser le bénéfice. Enfin, compte tenu du coût de la mesure pour les finances publiques, il serait intéressant que des précisions soient fournies sur ses effets.

M. Pierre-Alain Muet. Je puis vous assurer qu'il en coûterait moins de 15 milliards !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Je n'ai rien à ajouter à l'argumentation développée par le rapporteur.

Même avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 64.

(L'amendement n'est pas adopté.)

(...)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour soutenir l'amendement n° 65.

M. Pierre-Alain Muet. Il est similaire au précédent, puisqu'il propose d'étendre aux fruits et légumes le taux super-réduit de TVA, aujourd'hui applicable uniquement aux publications de presse, à la redevance et aux médicaments remboursables. Une telle mesure aurait un double avantage : d'une part, elle permettrait de compenser la hausse particulièrement forte du prix de ces produits alimentaires ; d'autre part, elle serait une incitation à consommer des fruits et légumes, qui, comme chacun le sait, sont excellents pour la santé. Le Gouvernement est donc invité à agir en ce sens au niveau européen.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Pierre Morange, rapporteur. Défavorable, pour les raisons déjà évoquées.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 134.

(L'amendement n'est pas adopté.)

DISCUSSION DE L'ARTICLE PREMIER

Mme la présidente. Sur l'article 1^{er}, trois orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Messieurs les ministres, les mesures que vous proposez dans cet article 1^{er} sont, comme celles que vous avez prises avec la loi TEPA, un ensemble d'erreurs successives qui vont mettre notre économie dans une situation très difficile. J'en mentionnerai trois.

La première est que l'article 1^{er} ne constitue nullement une réponse aux inquiétudes de nos concitoyens, qui sont nombreux à souffrir d'une perte de pouvoir d'achat – il s'agit pratiquement de tous ceux qui ne sont pas concernés par cet article, à savoir les salariés modestes et ceux qui ont une carrière incomplète. Je vous invite d'ailleurs à lire à cet égard – mais sans doute la connaissez-vous déjà – une étude de l'INSEE qui montre que le pouvoir d'achat des salariés ayant connu une carrière incomplète n'a pratiquement pas augmenté au cours des cinq ou six dernières années et que les salariés qui ont des revenus modestes ont vu leur pouvoir d'achat baisser, tout comme les RMIstes. Tous ceux-là – sans parler des retraités, qui connaîtront l'année prochaine une baisse de leur pouvoir d'achat, puisque la hausse des retraites que vous avez programmée est inférieure à la hausse des prix – ne sont pas concernés par cette mesure

Dans l'article 1^{er}, vous poursuivez en quelque sorte ces injustices, puisque seuls ceux qui disposent d'un compte épargne-temps, soit un cinquième des salariés, ou qui ont des jours de RTT stockés, soit un vingtième des salariés, en bénéficieront. En aggravant ainsi les injustices et en ne répondant pas aux problèmes de nos concitoyens, vous allez accentuer la formidable perte de confiance que connaît actuellement la France.

La deuxième erreur est que les mesures que vous prenez ne créent nullement de la richesse. Après avoir beaucoup parlé de partage du travail dans vos critiques des 35 heures, vous partagez la richesse d'une façon idéologique, mais vous ne la créez pas.

Les mesures que vous avez prises durant l'été, et notamment la première d'entre elles, qui porte sur les heures supplémentaires – véritable usine à gaz qu'il vous faut un ambassadeur pour aller expliquer aux entreprises –, substituent une hausse de salaire pour des salariés qui ont un emploi et qui peuvent en

bénéficiaire à des recrutements, c'est-à-dire à la création d'emplois. En termes de masse salariale totale, c'est-à-dire de débouchés pour l'économie et de croissance, cela revient strictement à zéro.

La mesure que vous prenez ici consiste à redistribuer du revenu. Elle aura sans doute des bénéficiaires, mais les entreprises vont se contenter de redistribuer des revenus sous cette forme, au lieu de le faire sous forme de hausses de salaires. La conséquence est qu'au lieu d'une hausse durable des revenus, qui accroît la confiance qui pourrait résulter de la négociation, vous produisez un choc ponctuel pour certains salariés, qui n'aura pas d'effets durables sur l'économie et qui va continuer d'accentuer l'inquiétude de nos concitoyens, car il s'agit là d'une nouvelle usine à gaz, dont le président de la commission des finances soulignait d'ailleurs au début de ce débat qu'elle était incohérente avec la précédente.

D'autres, sur les bancs de votre majorité, s'en sont d'ailleurs rendu compte puisqu'un certain nombre d'amendements – je crois que M Chartier va en présenter quelques-uns – visent à essayer de corriger cette incohérence. Le dispositif est inefficace en termes de croissance de la masse salariale parce qu'il ne provoque que des effets de substitution. Au total, il ne créera donc aucune richesse, aucune croissance.

Je me souviens des débats que nous avons eus au mois de juillet : vous deviez créer un choc de confiance. Or regardez les indicateurs de confiance : selon l'indicateur de l'INSEE sur la confiance des ménages, que beaucoup de conjoncturistes observent, après la petite remontée qui suit toute élection, cette confiance s'est effondrée à un niveau historiquement bas. Il faut remonter pratiquement au gouvernement de M. Juppé pour retrouver un niveau aussi bas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. Michel Sapin. C'est peu dire !

M. Pierre-Alain Muet. Examinez-le attentivement, parce que c'est un très bon indicateur avancé de la croissance économique.

M. Patrick Roy. C'est mauvais signe pour eux !

M. Pierre-Alain Muet. Je pense que la confiance se crée par des mesures lisibles, par une politique cohérente et compréhensible. Or en accumulant des dispositifs qui sont illisibles pour nos concitoyens et considérés comme injustes, des dispositifs dont personne ne sait s'il va en bénéficier ou pas, vous aggravez les inquiétudes. L'effet sera négatif sur la croissance.

Vous auriez pu procéder autrement. Toute la campagne s'est faite autour du débat sur le pouvoir d'achat, aussi bien de notre côté que du vôtre.

M. Philippe Vigier. Ségolène a dit que ça ne servait à rien !

M. Pierre-Alain Muet. Il y avait une façon très simple d'appréhender dès le début le problème du pouvoir d'achat, c'était de réunir, comme nous l'avons toujours proposé, une conférence tripartite avec les partenaires sociaux. Certes, vous nous dites que vous en faites une aujourd'hui, mais il fallait la faire dès le début plutôt que de dilapider 15 milliards d'euros. Tous les Français reconnaissent aujourd'hui que le paquet fiscal n'a aucun effet.

M. Michel Sapin. C'est un boulet !

Mme la présidente. Mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. Pierre-Alain Muet. Vous auriez dû commencer par organiser une conférence salariale, puis continuer par une revalorisation du salaire minimum ; et vous pourriez répondre au choc actuel par une baisse de la TVA, comme nous le proposons dans nos amendements.

Mme Laure de La Raudière. De la synthèse, monsieur Muet !

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, vous pourriez répondre à la forte baisse du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes par une hausse de la prime pour l'emploi. Bref, on pourrait avoir une toute autre politique économique, qui répondrait vraiment à la fois aux inquiétudes des Français et à la réalité

économique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

(....)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Je crois qu'il est important, après ces trois interventions, de faire le point, ce qui n'empêchera pas d'approfondir le débat sur cet article lors de l'examen des amendements.

Monsieur Muet, moi qui vous croyais disciple de Keynes, je suis surpris de vous entendre dire qu'une relance conjoncturelle ne créerait en rien de la croissance ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) Mais peut-être s'agit-il d'une évolution dans la pensée économique.

(...)

Mme la présidente. La commission a donc émis un avis négatif.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, vous avez cité le nombre d'entreprises qui bénéficient du dispositif de la loi TEPA. Mais je me souviens que, dans le projet de loi de finances, le ministère des finances a prévu pour 2008 le même nombre d'heures supplémentaires qu'en 2007. Il considérerait donc que cette mesure n'aurait aucun effet incitatif. En revanche, c'est ce qu'on appelle un effet d'aubaine !

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pour les salariés ?

M. Pierre-Alain Muet. Vous nous avez assuré que cette dépense de 15 milliards d'euros aurait un effet de relance. Encore faut-il qu'elle soit financée ! Or j'ai cru comprendre, quand nous discutons le projet de loi de finances, que vous entendiez réduire les déficits et prendre, pour réaliser des économies, des mesures qui auront sur la relance un effet exactement inverse à ceux qui pourraient découler des effets d'aubaine de la loi TEPA.

Mais surtout, nous n'avons constaté ni choc de confiance ni choc de croissance : celle-ci est plus faible qu'il y a trois mois, et inférieure à la croissance européenne. Or que nous disait, dans tous les débats budgétaires, le rapporteur général de la commission des finances ? Que si, par malheur, la croissance de la France n'atteignait pas 2 à 2,5 %, mais seulement 1,8 % en 2007 et 2 % en 2008, le déficit des finances publiques pourrait repasser au-dessus de 3 % du PIB. Cette simulation figure dans le rapport de M. Carrez. Or tous les conjoncturistes évaluent à 1,8 % la croissance de 2007 et à 2 % celle de 2008. Autrement dit, faute d'un choc de confiance ou de croissance, si vous voulez que le déficit reste dans les clous, vous serez amenés à prendre des mesures, sans doute après les élections – je vous renvoie au débat sur le budget caché –, qui auront pour effet de ralentir encore la croissance économique.

Je voudrais enfin vous rappeler quelques chiffres, puisque vous passez votre temps, depuis six mois, à répéter que tous les maux viennent des 35 heures.

M. Jean-François Copé. Pas seulement depuis six mois !

M. Richard Mallié. Cela fait cinq ans qu'on le sait !

M. Pierre-Alain Muet. Alors, c'est pire ! Je vous rappelle les chiffres. Entre 1997 et 2002, le pouvoir d'achat du revenu disponible a augmenté de 3,2 % à 3,6 %, sans jamais descendre au-dessous de 3 %.

M. Yves Fromion. Vous étiez au pouvoir. Avez-vous profité de cette croissance ?

M. Pierre-Alain Muet. Depuis cinq ans, il a seulement augmenté de 1 % à 2 % par an, en ne dépassant qu'exceptionnellement ce chiffre. Quand, entre 1997 et 2002, il augmentait en moyenne de 3,3 %, c'est parce que la France créait 400 000 emplois par an et que le revenu individuel des salariés augmentait fortement – beaucoup plus que depuis 2002.

M. Patrick Ollier. C'est faux ! C'est une contrevérité !

M. Richard Mallié. Vous croyez au Père Noël !

M. Pierre-Alain Muet. Regardez les chiffres ! Le ministère des finances publie d'excellents documents. Vous constaterez que non seulement le pouvoir d'achat global de l'économie, mais le revenu individuel des salariés ont crû plus vite entre 1997 et 2002 que dans la période suivante.

Je vous invite à méditer ce constat. Vous vous trompez complètement en opposant l'emploi et la réduction du temps de travail, ou en essayant de revenir sur les 35 heures. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) La forte croissance du revenu disponible a donné pendant cinq ans à la France une croissance supérieure d'un demi-point à celle de l'Europe.

M. Yves Fromion. Vous avez bénéficié de la croissance mondiale et n'en avez rien fait !

M. Pierre-Alain Muet. Pas du tout ! La croissance mondiale était alors de 3 %. Elle est de 5 % depuis 2002 !

M. Jean-François Copé. Vous défendez l'indéfendable !

M. Pierre-Alain Muet. Vous ne pouvez pas tenir éternellement des discours complètement en dehors de la réalité. Encore une fois, regardez les chiffres ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous constaterez que, si la France a connu cette croissance que vous recherchez – le Président de la République prétend vouloir retrouver un taux de 3 % –, c'est que l'emploi augmentait, en particulier du fait de la réduction du temps de travail, et qu'il faisait à son tour augmenter le revenu disponible. Je vous invite à méditer ce constat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jérôme Chartier, *rapporteur pour avis.* On ne peut pas laisser tenir de tels propos ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) Vous êtes trop bon économiste, monsieur Muet, pour qu'on ne vous rappelle pas certaines vérités. Vos chiffres sur la croissance française entre 1997 et 2002 sont exacts. Mais ce que nous vous reprochons, c'est d'avoir dilapidé les fruits de la croissance en mettant en œuvre les 35 heures. Voilà le problème ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.– Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

(...)

AMENDEMENT POUR FAVORISER LA NEGOCIATION SUR LES SALAIRES

(...)

Mme la présidente. Je vous invite une nouvelle fois, mes chers collègues, à exprimer clairement vos votes.

Je suis saisie d'un amendement n° 117.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le défendre.

M. Pierre-Alain Muet. Cet amendement tend à supprimer l'alinéa 4 de l'article 1^{er}, dont les dispositions conduisent à une atomisation du droit du travail. Cet alinéa dispenserait en effet l'employeur d'organiser toute discussion collective en vue de revaloriser l'ensemble des salaires de l'entreprise.

Le sujet est d'autant plus important que, d'après une dépêche, la note de conjoncture de l'INSEE à paraître demain indique que le pouvoir d'achat des Français va ralentir début 2008, après la hausse de 2007 due notamment à l'augmentation des revenus de la propriété.

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Ai-je bien entendu ? Vous avez parlé de hausse ?

M. Pierre-Alain Muet. Oui, le pouvoir d'achat a augmenté, mais en moyenne, pas pour tous ! Je peux vous citer à nouveau la liste de tous ceux qui ont subi une baisse.

Le pouvoir d'achat va donc ralentir en 2008, et l'INSEE indique que, si 2007 a connu une hausse, c'est grâce à l'amélioration dont ont bénéficié ceux qui perçoivent des revenus fonciers, qui ont retrouvé un emploi ou qui ont payé moins d'impôts.

Toujours selon l'INSEE, le salaire moyen par tête devrait marquer le pas en 2008.

M. Jérôme Chartier, *rapporteur pour avis*. Quelle mauvaise foi ! L'impact des mesures du paquet fiscal est favorable, c'est l'INSEE qui le dit et cela figure dans la dépêche !

M. Pierre-Alain Muet. Nous avons constaté, dès l'automne, l'effet de votre politique : un choc de défiance et une croissance qui a ralenti. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Et l'an prochain, le pouvoir d'achat sera beaucoup moins dynamique que celui de 2007, déjà pas très brillant.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 117.

(L'amendement n'est pas adopté.)

II) 2^{ème} DEUXIEME SEANCE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

AMENDEMENTS POUR LIMITER LES ECARTS DE SALAIRE ET REDISTRIBUER LES PLUS VALUES EN CAPITAL AUX SALARIES

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 80.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. À une époque où les salariés les plus modestes voient leur pouvoir d'achat baisser, de nombreuses études montrent que les inégalités de revenus se creusent au sein des entreprises. Nombre de dirigeants perçoivent en effet des rémunérations extrêmement élevées. Cet amendement prévoit donc que l'assemblée des actionnaires vote annuellement une délibération présentée par le conseil d'administration ou le directoire, pour fixer et délimiter pour l'exercice à venir le rapport entre, d'une part, la plus haute rémunération visée à l'article L. 225-102-1 du code de commerce et, d'autre part, la rémunération minimale versée à un salarié à temps plein dans l'entreprise.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Défavorable. La finalité de cet amendement diverge de celle du projet de loi, qui est concentré sur la notion de pouvoir d'achat, dans ses espaces à la fois conjoncturel et structurel pour les articles 4 et 5.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 80.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 82.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. La performance d'une entreprise est le fruit du travail de tous ses salariés. Or, comme je l'ai dit, l'écart ne cesse de croître entre les revenus des dirigeants et ceux des salariés les plus modestes. Nous proposons donc que l'ensemble des salariés bénéficient des plus-values et des résultats des exercices de l'entreprise. Cet amendement vise à faire en sorte que tous les salariés profitent de la plus-value jusqu'ici réservée aux mandataires sociaux à travers les stock-options. Au moins la moitié de la plus-value d'acquisition des titres devrait ainsi soit être rétrocédée sous forme d'un supplément exceptionnel de participation, soit faire l'objet d'un versement complémentaire par l'entreprise d'un montant équivalent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur.* Avis défavorable. Le débat a déjà eu lieu il y a quelques semaines, lors du vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Nous avons institué notamment une contribution patronale sur l'attribution d'actions gratuites et sur les stock-options, laquelle s'ajoute aux prélèvements fiscaux et sociaux existants. Le taux de prélèvement, fixé à 2,5 %, rapportera quelque 250 millions d'euros. Par ailleurs, une contribution salariale de 2,5 % a été fixée sur la différence entre le prix d'attribution de l'action et le prix où elle est vendue.

Établir dans ce cadre de nouvelles modalités de distribution des réserves spéciales de participation me paraît en revanche quelque peu hasardeux. Je rappelle que nous avons voté en 2006 une disposition tendant à renforcer la participation. Nous formulerons, dans la suite de la discussion, des propositions visant à l'étendre aux salariés dans les petites entreprises.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Avis défavorable.

AMENDEMENT SUR L'EXONERATION DE TIPP DU TRANSPORT AERIEN ET LES PROFITS DES COMPAGNIES PETROLIERES

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 27 et 69

La parole est à Mme Martine Billard, pour soutenir l'amendement n° 27.

Mme Martine Billard.

(...)

La suppression de l'exonération de TIPP pour les carburéacteurs augmenterait les recettes fiscales de la France, ce qui n'est pas négligeable, compte tenu de l'état de nos finances publiques. Même si l'on ne flèche pas les recettes, il serait intéressant d'affecter ce surplus d'au moins un milliard d'euros à la nécessaire reconversion de notre économie, compte tenu de l'urgence des enjeux climatiques. Les ministres ne cessent de répéter qu'il faut agir, tout en se gardant bien de prendre des mesures concrètes. Pourtant, de temps en temps, il faudrait passer des paroles aux actes.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour soutenir l'amendement n° 69.

M. Pierre-Alain Muet. Il s'agit du même amendement. À une époque où tout le monde parle du développement durable, il est aberrant de maintenir une exonération de TIPP qui remonte à l'origine du transport aérien. La mesure proposée par nos amendements se justifie parfaitement sur le plan national. Le Grenelle de l'environnement a permis de rappeler qu'il fallait supprimer cette exonération et privilégier le transport ferroviaire.

Le vote de ces amendements serait une incitation à prendre le même type de mesure à l'échelon européen. Puisque l'Union veut avancer dans le sens du développement durable, il faut rétablir la TIPP sur le transport aérien, mesure en parfaite cohérence avec la situation actuelle, puisque le Gouvernement a besoin d'argent pour financer le pouvoir d'achat. Vous voyez, mes chers collègues, que nous ne demandons qu'à l'aider !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, rapporteur. La commission a rejeté ces deux amendements. Je ne reprends pas le débat, qui a déjà été ouvert à propos de l'amendement précédent. Mais ces deux amendements sont déjà hors sujet par rapport au texte de loi en discussion.

Il y a quelques jours, le sujet a été évoqué, lors de l'examen de la proposition de loi de M. Ayrault. Je vous rappelle que l'exonération en cause résulte de la convention de Chicago, de 1944. En vertu de ses obligations internationales, la France est tenue de la pratiquer sur les vols internationaux, sauf pour les vols intracommunautaires quand un accord bilatéral a été signé. M. de Courson a donné son avis dans l'hémicycle. Le vote de l'amendement, sur un plan tant économique que sécuritaire, mènerait au dévoiement d'un certain nombre de lignes.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis, même argumentation.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les amendements n^{os} 27 et 69.

(Ces amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 67.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. Toujours soucieux de financer l'augmentation du pouvoir d'achat, nous formulons une nouvelle proposition. La France connaît actuellement, comme d'autres pays industrialisés, une hausse massive des prix du pétrole, ce qui produit toujours des profits exceptionnels pour les entreprises pétrolières. Pour s'en assurer, il suffit de regarder les résultats de la grande entreprise française de ce secteur. Par l'amendement n° 67, nous proposons donc d'instaurer un prélèvement exceptionnel qui permettrait de réduire le déficit de l'État ou pourrait être affecté plus intelligemment à une hausse du pouvoir d'achat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, rapporteur. Je ne répète pas la remarque générale que j'ai faite à propos des amendements précédents. Pour celui-ci, je rappelle que le Gouvernement a choisi de renforcer un dispositif de concertation et de réflexion déjà mis en place l'an dernier avec les entreprises pétrolières. Celles-ci se sont d'ailleurs engagées, il y a quelques mois, à investir dans la recherche et le développement d'énergies alternatives, à hauteur de 500 millions d'euros supplémentaires, d'ici à 2010. Le groupe français Total, signataire de la charte pour l'éthanol E85, a d'ailleurs pris l'engagement d'ouvrir cette année sur le territoire national plus de 250 stations-service qui en distribueront.

La commission a par conséquent émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67.

(L'amendement n'est pas adopté.)

(...)

AMENDEMENT POUR MORALISER LES STOCKS OPTIONS ET SUPPRIMER LE BOUCLIER FISCAL

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 42.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. Cet amendement propose de soumettre la distribution des stock-options à une contribution sociale au taux de 8 %, soit un effort comparable à celui que représente les cotisations

d'assurance vieillesse. Les sommes ainsi perçues permettraient de pallier l'insuffisance des recettes du fond de réserve des retraites. Ce dispositif supprimerait aussi une forme de niche sociale, ce dont nous avons bien besoin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. La commission a repoussé l'amendement pour les mêmes raisons que celles que je vous ai exposées lors de l'examen de l'amendement précédent qui faisait également référence aux stock-options.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 42.

(L'amendement n'est pas adopté.)

(...)

Après l'article 2

M. le président. Je vous indique d'ores et déjà, mes chers collègues, que, sur les votes des amendements n^{os} 78 et 93 rectifié, le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche demande que l'Assemblée se prononce par scrutins publics.

Ces scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi d'un amendement n° 70.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, et c'est un des problèmes auxquels se heurte ce texte, vous ne disposez d'aucun moyen financier puisque vous avez tout dépensé au mois de juillet. Cet amendement tend précisément à vous redonner des marges de manœuvre budgétaires afin que vous puissiez utiliser de façon plus juste, plus efficace et plus intelligente l'argent public. Il s'agit donc d'abroger l'article 1^{er} du code général des impôts, c'est-à-dire le bouclier fiscal. Je rappelle que l'évaluation du bouclier fiscal ancienne version, qui a été transmise à la commission des finances, montrait que ce dispositif revenait à remettre un chèque de 50 000 euros à chacun des bénéficiaires de la mesure. Pour les plus fortunés, soit ceux disposant d'un patrimoine de 15 millions d'euros – ils sont 1 000 en France –, le chèque était de 230 000 euros en moyenne. Ainsi qu'on pouvait le lire dans le rapport de Gilles Carrez, cela a représenté, en effet, 234 millions d'euros.

Avec notre amendement, nous vous proposons de faire une économie de 1 milliard d'euros en supprimant le bouclier fiscal. Vous pourrez utiliser cette somme de façon plus juste, plus efficace et plus intelligente, par exemple en augmentant de 25 % – nous proposons même d'aller jusqu'à 50 % de hausse – la prime pour l'emploi. Cela permettrait de redonner du pouvoir d'achat à 9 millions de salariés ayant des revenus modestes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Défavorable. Cet amendement remet en cause la logique du bouclier fiscal, qui a vocation à renforcer l'attractivité économique de notre pays. En outre, il n'a pas sa place dans ce texte relatif au pouvoir d'achat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis que la commission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 71.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le soutenir.

M. Pierre-Alain Muet. Même objet que précédemment. Cet amendement vise à supprimer les dispositions qui ont renforcé le bouclier fiscal en le portant à 50 %.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur.* Même avis que sur l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Même avis que précédemment.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 71.

(L'amendement n'est pas adopté)

AMENDEMENT POUR RETABLIR L'EXONERATION DE REDEVANCE POUR LES RETRAITES AYANT DES REVENUS MODESTES

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements, n^{os} 75, 91, 74 et 175, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour soutenir l'amendement n° 75.

M. Pierre-Alain Muet. Je ne doute pas que nos collègues de la majorité se joindront à nous pour adopter à l'unanimité cet amendement qui rétablit l'exonération de redevance télévisuelle pour les personnes âgées modestes. Déjà déposé à l'occasion du collectif budgétaire, cet amendement avait été repoussé par la majorité, qui a préféré rétablir une exonération de 50 % en diminuant la redevance de moitié. J'ai cru comprendre que le Président de la République était favorable à l'exonération totale. Je n'ai donc pas le moindre doute sur l'issue du vote.

M. Jean-François Copé. Peut-être voterez-vous celui que nous proposons !

M. Pierre-Alain Muet. Quant à l'amendement n° 74, il tend à pérenniser l'exonération.

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour soutenir l'amendement n° 91.

M. Claude Goasguen. Ce sujet a suscité dans notre pays des réactions extrêmement vives,...

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. Claude Goasguen. ...et l'incompréhension de nos concitoyens et de parlementaires de toutes tendances.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Vous vous étiez bien manifesté, c'est vrai !

M. Claude Goasguen. Ces derniers n'ont pas compris cette mesure injuste et brutale. L'insatisfaction est donc à son comble. C'est pourquoi, au nom du groupe UMP, je demande l'abandon de cette mesure et le rétablissement de l'exonération de redevance pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans non imposées sur le revenu..

(...)

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n° 175.

M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. Pour des raisons de clarté et de simplicité, le Président de la République a souhaité le maintien du dispositif qui prévalait avant le vote de la loi de finances. (...)

L'amendement du Gouvernement propose de maintenir le dégrèvement de 100 % de la redevance audiovisuelle pour ces contribuables en 2008, et de mettre à profit cette année pour réfléchir, en liaison avec les parlementaires qui le souhaiteront, au moyen de garantir durablement cette mesure.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Morange, *rapporteur*. Avis favorable à l'amendement du Gouvernement, qui apporte une réponse claire aux interrogations des parlementaires. Par conséquent, les autres amendements me semblent sans objet.

M. Jean-Pierre Balligand. Nous pouvons essayer de conduire une réflexion transpolitique au sein de la commission des finances, afin d'obtenir un dispositif qui tienne la route et qui ne subira pas les aléas de correctifs.

Je comprends, mes chers collègues, que vous ayez rejeté un certain nombre de fois les amendements que nous avons déposés dans des lois de finances successives, parce qu'ils venaient de l'opposition. Qu'importe !

M. Jean-François Copé. M. Migaud a déjà tout dit !

M. Jean-Pierre Balligand. L'essentiel est que 800 000 personnes âgées puissent bénéficier de l'exonération et que le dispositif soit pérennisé.

Je souhaite que l'on ne revienne pas là-dessus, car il est humiliant pour nos collègues de la majorité de devoir manger leur chapeau, quarante-huit heures après le vote de la loi de finances.

M. Lucien Degauchy. Personne n'a mangé son chapeau !

(...)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 75.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Claude Goasguen. Monsieur le président, je retire l'amendement n° 91 !

M. le président. L'amendement n° 91 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 74.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 175.

(L'amendement est adopté.)

M. Frédéric Lefebvre. À l'unanimité !